



Commission de l'aménagement du
territoire

Déposé le : 2 juin 2017
No : GAT 167
Secrétaire : P.-L. Turgeon

Sherbrooke, le 19 septembre 2016

CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Att : M. Charles Lamontagne

Conseiller-cadre Direction générale adjointe aux Programmes sociaux et réadaptation

Objet : Demande de financement

Monsieur,

Le Regroupement des organismes communautaires (ROC) de l'Estrie est reconnu comme interlocuteur privilégié pour les organismes communautaires en santé et services sociaux et pour les organismes familles qui reçoivent des subventions par la direction de la santé publique de l'Estrie auprès du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

La réforme en santé et services sociaux, amène un agrandissement de la région socio-sanitaire de l'Estrie avec une augmentation d'environ 31% d'organismes à desservir. Ceci n'est pas sans conséquence pour les organismes communautaires. Pour bien acquitter son mandat de représentation et favoriser la concertation des organismes sur l'ensemble du territoire qu'on lui a imposé, le ROC de l'Estrie estime qu'il aurait besoin d'un rehaussement du financement de sa mission.

Cadre de relation

La réécriture du *Cadre de référence et de reconnaissance de l'action communautaire* qui guidera les relations entre le CIUSSS de l'Estrie-CHUS et les organismes communautaires en santé et services sociaux de son territoire nécessite des travaux importants et ce, suite à la nouvelle configuration territoriale. Ces travaux commandent une compréhension mutuelle des cultures permettant un partage de vision commune. En tant qu'interlocuteur privilégié, le ROC de l'Estrie a le mandat de favoriser la concertation et de mettre en place des moyens de consultations pour mener à bien ces travaux.

Le ROC de l'Estrie devra consacrer donc beaucoup de temps dans les deux nouveaux territoires, mais aussi auprès des organismes qui composaient le territoire avant la réforme afin de permettre des liens et ainsi favoriser la mise en place d'une vision commune et le développement d'un sentiment d'appartenance à la nouvelle région socio-sanitaire de l'Estrie.

Les travaux sur le Cadre nécessiteront aussi une appropriation de ce dernier par l'ensemble des organismes communautaires concernés. Ainsi, le ROC de l'Estrie devra mettre en place une stratégie de communication auprès des organismes, des rencontres d'informations, et se rendre

disponible pour répondre aux demandes de ses membres à cet effet. Ceci entraîne une charge de travail accru au sein du ROC et sa situation financière ne lui permet pas de répondre à cette charge. Il lui est impossible d'offrir plus d'heures aux employés en place ni de répondre aux besoins en termes de frais de consultations et de déplacements.

Nous estimons que l'ensemble des travaux concernant le cadre (de sa rédaction à son appropriation) prendra au moins 2 ans, soit une année pour la rédaction / consultation / adoption et une autre année pour son appropriation. Notons que le travail du ROC de l'Estrie, qui assurera une fluidité dans les communications et favorisera les échanges entre les organismes communautaires du territoire, est aussi bénéfique pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS puisqu'il pourra transiger directement avec le ROC de l'Estrie en sachant que ce dernier assume véritablement son rôle d'interlocuteur en tentant notamment la recherche de consensus et de position commune.

Soutien aux membres

Depuis quelques années, le ROC de l'Estrie offre du soutien personnalisé aux membres qui sont en difficultés. Nous sommes régulièrement appelés pour intervenir dans des situations particulières relevant notamment de la gestion ou de la vie associative (crise au sein du CA, compréhension des rôles, difficultés avec la coordination/direction, aide pour la gestion des ressources humaines, reddition de comptes, etc.). Le soutien peut prendre différentes formes : accompagnement des CA, animation d'une Assemblée générale annuelle, accompagnement dans une démarche de planification annuelle, aide à la révision et rédaction des règlements généraux, etc.

En ce sens, une politique de soutien aux membres a été adoptée à l'Assemblée générale du ROC en mai 2015 (<http://www.rocestrie.org/fr/soutien-aux-membres.htm>).

L'agrandissement du territoire imposé par la réforme nous oblige à répondre aux besoins et demandes d'un plus grand nombre d'organismes. Comme le commande notre politique, nous répondons d'abord aux demandes des organismes qui se retrouvent en suivi de gestion par le CIUSSS de l'Estrie-CHUS conformément à l'article 4 de la Convention de soutien financier.

Lorsque nous intervenons dans ce contexte, notre soutien permet aux organismes de redresser la situation conformément aux normes établis par la brochure PSOC, le Cadre de relation entre les organismes communautaires et le CIUSSS de l'Estrie-CHUS et la convention PSOC. Notre travail permet une appropriation par les gestionnaires et les administrateurs et administratrices des correctifs à apportés dans le respect des valeurs devant guider les organismes d'action communautaire autonome.

Autrement, le soutien apporté par le ROC de l'Estrie auprès des groupes qui ne sont pas en suivi de gestion a des impacts positifs pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS. Ayant souvent à agir en amont, il permet une saine gestion au sein des organismes communautaires et évite souvent des suivis de gestion de la part du CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

Nous désirons aussi mettre en place des « cliniques PSOC » ambulantes durant la période des demandes PSOC. En se déplaçant sur les différents territoires, les cliniques permettront aux personnes responsables de la demande de financement d'avoir de l'aide du ROC de l'Estrie pour être en mesure de la remplir correctement. Encore une fois, ces cliniques seront aussi bénéfiques pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS qui se retrouvera avec des formulaires bien remplis, ce qui diminuera le temps pour les suivis individualisés et les retards administratifs.

Formations

Le ROC de l'Estrie offre à ses membres et aux non-membres moyennant des frais, un plan de formation annuel et ce dans l'esprit de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, article 376 al.1 (3). À cet égard, le ROC de l'Estrie est partie prenante du comité « Programme de développements des ressources humaines » pour les organismes communautaires, au CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

Les formations offertes concernent les pratiques de gestion, l'analyse des enjeux politiques et sociaux et le soutien aux responsables des organismes communautaires. Par ailleurs, depuis cette année, nous avons aussi la responsabilité d'offrir sur tout le territoire une formation sur les rôles et responsabilités d'un conseil d'administration d'organisme communautaire en santé et services sociaux. C'est donc sous forme de tournée dans chacun des 9 réseaux locaux que nous avons décidé d'offrir cette formation. Offerte en soirée dans une formule de trois (3) heures, elle permettra aux administrateurs et administratrices de comprendre leurs rôles, leurs responsabilités, les lois qui régissent la gestion d'un organisme et ce, dans le cadre des obligations relatives à la signature de la convention de soutien financier et des exigences de reddition de compte. En dehors de la tournée, nous offrons aussi cette formation directement dans les organismes qui en font la demande. Compte tenu de l'importance de cette formation, le ROC de l'Estrie l'offre gratuitement aux 195 organismes communautaires financés par le CIUSSS de l'Estrie-CHUS, qu'ils soient membres ou non du ROC de l'Estrie.

Bien qu'une partie de cette formation soit financé par une entente spécifique à hauteur de 3 500\$ par année, ce montant ne couvre pas les frais encourus en ce qui concerne les demandes individuelles des organismes.

Concertation et vie associative

Le nouveau territoire amène évidemment de nouveaux membres au sein du ROC de l'Estrie. En ce sens, nous avons modifié nos règlements généraux dans un souci de représentativité. Notre conseil d'administration est désormais composé de neuf (9) personnes alors qu'il était de sept (7) pour l'ancienne configuration. Cette année, de ce nombre, trois (3) proviennent des réseaux locaux de la Pommeraie et de la Haute Yamaska. Le ROC de l'Estrie assume à même son budget courant, les frais inhérents à ces rencontres incluant les frais de déplacements.

Au-delà de la composition du conseil d'administration, il faut compter aussi les besoins entourant les Assemblées des membres (AGA, AGS, Assemblée consultative, rencontre d'appropriation sur un dossier particulier, etc.). Il nous apparaît essentiel que l'ensemble des membres du ROC de l'Estrie puissent se concerter ensemble et ce, afin d'en arriver à

développer, comme dit plus haut, une culture commune, mais aussi un sentiment d'appartenance fort.

En ce sens, le ROC de l'Estrie à titre d'interlocuteur privilégié et de regroupement régional pour les organismes communautaires en santé et services sociaux s'avère le lieu de convergence. Nos rencontres ont aussi des impacts positifs pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS puisqu'il lui permet de s'adresser à un seul interlocuteur en sachant que ce dernier représente véritablement l'ensemble du territoire.

Un travail colossal a déjà été entrepris pour aller à la rencontre des nouveaux organismes. À ce jour, une grande partie des organismes de la Pommeraie et de Haute-Yamaska sont en contact avec nous et nous recevons en continue de nouvelles demandes d'adhésions. La composition de notre conseil d'administration est un bon exemple. Nous avons accepté ce mandat malgré le fait que nous n'avons reçu aucune augmentation de notre financement. Cependant, dans un avenir rapproché, il nous sera impossible d'acquiescer ce mandat convenablement à même notre budget actuel.

2016-17

REVENUS	
Agence PSOC	113 223,00
Agence PDRH	14 000,00
Revenus cotisations membres	24 000,00
Total des revenus	151 223,00

Notre budget actuel permet l'embauche de trois (3) salariées réparties de la façon suivante :

Ressources humaines	
Direction	35h/semaine
Agente de liaison/formation/analyse	29h/semaine
Agente de communication	21h/semaine
Total des heures	85h/semaine

En termes de ressources humaines, nous estimons qu'il faudrait augmenter le nombre d'heures d'au moins 30%, soit à 111h/semaine de travail. À cela s'ajoute les frais encourus par l'agrandissement du territoire pour permettre la concertation et le maillage entre les organismes communautaires et ce, conformément à la mission du ROC de l'Estrie et son rôle d'interlocuteur privilégié.

Besoins financiers supplémentaires

Objet		Montant
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Présences sur le terrain (rencontre des équipes et conseil d'administration, soutien aux membres) • Travail de bureau (gestion des nouvelles adhésions, conception de bulletins de liaison et d'outils promotionnels, etc.) • Séances de formations et informations • Rencontres des partenaires (CDC, table locale, etc.) 	27 000.00\$
Matériels (outils promotionnels, bulletins de liaison, location de salles, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'impression et d'infographie • Location de salles • Matériel de formation (cahier du participant, etc.) 	5 000\$
Frais de déplacement		3 000\$
	Total	35 000 \$